



AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Caroline Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

AVIS DE MOTION

CONCERNANT LE RÈGLEMENT 73-81

RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Giroux qu'à une séance ultérieure le Règlement Soixante-treize Quatre-vingt-un sera amendé concernant la tarification applicable pour l'année 2015 sur la gestion des rebuts et de la récupération.

Donné à Val-Alain le 7 novembre 2014.

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 7 novembre 2014 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 novembre 2014

Signée : _____
Caroline Fortin, directrice générale & secrétaire-trésorière